

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00133

Numéro SIREN : 318 719 655

Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS NANTAS FRERES

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/014840

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL NANTAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		La Porchère 42480 LA FOUILLOUSE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 1 8 7 1 9 6 5 5 0 0 0 2 5		Néant		☐ *	
				Greffe Tribunal de Commerce St Etienne 014810 30 NOV 2022 80 B 133		Exercice clos le, 30/11/2022	
		Brut I		Amortissements, provisions		Net I	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 990	AG	1 990	
		Fonds commercial (1)	AH	36 831	AI		36 831
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 430	AS	7 430	
		Autres immobilisations corporelles	AT	152 072	AU	135 380	16 691
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	52	BE		52
		Prêts	BF	5 458	BG		5 458
		Autres immobilisations financières*	BH	400	BI		400
	TOTAL (II)		BJ	204 235	BK	144 800	59 434
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	122 777	BM	
En cours de production de biens			BN	5 000	BO		5 000
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	61 111	BY	3 616	57 494
		Autres créances (3)	BZ	5 207	CA		5 207
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		CF	309 694	CG		309 694	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 930	CI		1 930	
	TOTAL (III)	CJ	505 719	CK	3 616	502 103	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	709 955	IA	148 417	561 537	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL NANTAS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 294)			DA	87 294	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	73 587	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 729	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	23 847	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	8 718	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	82 725	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	284 903	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	100 218	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	27 251	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	495	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	50 845	
	Dettes fiscales et sociales			DY	94 798	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 025	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	276 634		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	561 537		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	176 139
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	218	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL NANTAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 561 538 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 726 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

A la date d'arrêt des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	36 832			36 832
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 990			1 990
Immobilisations incorporelles	38 822			38 822
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 430			7 430
- Installations générales, agencements aménagements divers	129 149			129 149
- Matériel de transport	10 013			10 013
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 911			12 911
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	159 502			159 502
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	52			52
- Prêts et autres immobilisations financières	6 861		1 002	5 859
Immobilisations financières	6 913		1 002	5 911
ACTIF IMMOBILISE	205 238		1 002	204 236

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 002	1 002
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 002	1 002

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/03/2022

Éléments achetés	36 832
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	36 832

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 990			1 990
Immobilisations incorporelles	1 990			1 990
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 430			7 430
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 191	5 820		113 012
- Matériel de transport	10 013			10 013
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 200	156		12 356
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	136 834	5 976		142 810
ACTIF IMMOBILISE	138 825	5 976		144 801

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 74 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 459		5 459
Autres	400		400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	61 111	61 111	
Autres	5 207	5 207	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 930	1 930	
Total	74 107	68 248	5 859
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 002		

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 87 294,80 euros décomposé en 4 580 titres d'une valeur nominale de 19,06 euros.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 276 139 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	218	218		
- à plus de 1 an à l'origine	100 000			100 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**) :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 846	50 846		
Dettes fiscales et sociales	94 799	94 799		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**) :	30 277	30 277		
Produits constatés d'avance				
Total	276 139	176 139		100 000

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont : 5 496

(**) Dont envers les associés 27 251

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 27 251 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Fact/Non Parvenues	744
Intérêts Courus Payer	218
Personnel - autres charges à payer	26 305
Etat Charges Payer	1 732
Taxe d'apprentissage CAP	373
Total	29 372

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées D Avance	1 930		
Total	1 930		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2022
france	1 029 818
export	15 370
TOTAL	1 045 189

Attestation d'Expert Comptable

Mission de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SARL NANTAS pour l'exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	561 538
Chiffre d'affaires	1 045 189
Résultat net comptable (Bénéfice)	82 726

Fait à ST ETIENNE, le 23 juin 2022

AVVENS SAINT ETIENNE

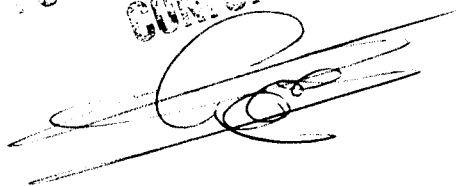
Membre Indépendant de Crowe Global

Expert-comptable

Alexandre DAGNAUD

Expert-comptable associé

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

**COMPTES ANNUELS****2022**

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

SARL NANTAS

La Porchère

42480 LA FOUILLOUSE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de
Lyon

17B rue DE LA PRESSE

42000 ST ETIENNE

Tél. : 0477574748

Audit | Conseil | Expertise comptable | Social

ETABLISSEMENTS NANTAS FRERES
S.A.R.L. au capital de 87 294,80 euros
siège social : la Porchère
42480 LA FOUILLOUSE
318 719 655 RCS SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2022

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, le 29 septembre 2022 à 18 heures 30, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles NANTAS, associé gérant.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur Gilles NANTAS	
propriétaire de	2.290 parts
- Monsieur Yves NANTAS-MASSIMI	
propriétaire de	2.290 parts

soit ensemble	4.580 parts

sur les 4.580 composant le capital social.

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- le rapport sur les conventions réglementées,
- les comptes annuels au 31 mars 2022 ,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces documents ont été communiqués aux associés et que l'inventaire établi à la clôture de l'exercice écoulé a été tenu à leur disposition au siège social. L'assemblée lui en donne acte.

YNH GN

Puis il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat ;
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 alinéa 1 du code de commerce et approbation de ces conventions.

Lecture est ensuite donnée du rapport sur les conventions réglementées.

Les comptes annuels sont présentés.

Cette présentation faite, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, lesquels font apparaître un bénéfice de 82 725,98 euros, approuve ces comptes et les opérations traduites par eux.

L'assemblée générale donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 1 361 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 362 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 alinéa 1 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Y NH

GN

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide l'affectation suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : bénéfice de 82 725,98 €

Affectation

Au poste autres réserves 82 725,98 €

TOTAL

82 725, 98 €

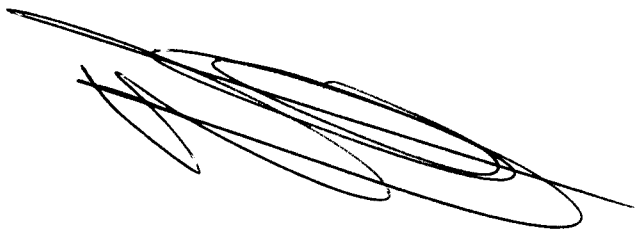
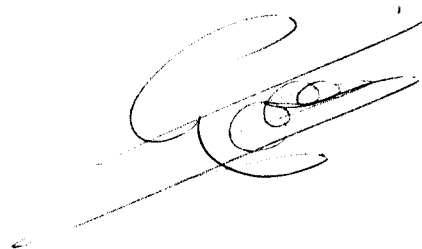
82 725,98€

L'assemblée générale constate en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

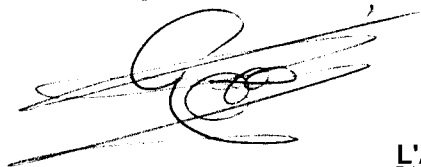
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a prominent circular loop and a few sharp strokes.

**POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**



ETABLISSEMENTS NANTAS FRERES
S.A.R.L. au capital de 87 294,80 euros
siège social : la Porchère
42480 LA FOUILLOUSE
318 719 655 RCS SAINT ETIENNE

**AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT
(extrait)

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide l'affectation suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : bénéfice de 82 725,98 €

Affectation

Au poste autres réserves	82 725,98 €	
<u>TOTAL</u>	<u>82 725, 98 €</u>	<u>82 725,98€</u>

DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale des associés du 29 septembre 2022.